Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213502487-20251205-D2025_29-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2025/29
Séance du 2 décembre 2025	

Nombre de Conseillers		Date de Convocation
En Exercice	11	
Présents	8	28 novembre 2025
Votants	10	

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie située 2 rue Beau Soleil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Nicolas BATHELLIER, Maire.

	Présence / Absence excusée / Absence	Pouvoir à / Divers
M. Nicolas BATHELLIER, Maire	Présence	
Mme Christelle CLOAREC, 1ère adjointe	Présence	
M. Jean Francis LEBRET, Conseiller Municipal	Présence	
M. Jean-Marie TASSEL, Conseiller Municipal	Présence	
M. René TRELLU, Conseiller Municipal	Présence	
Mme Jeanine PREVOST, Conseillère Municipale	Présence	
M. David LEMARCHAND, Conseiller Municipal	Absence excusée	Jean-Marie TASSEL
Mme Carole CALLARD, Conseillère Municipale	Présence	
Mme Andréa GUILLEN GARCERAN, Conseillère Municipale	Présence	
M. Joël TEYSSOT, Conseiller Municipal	Absent	
M. Quentin PERIAUX, Conseiller Municipal	Absence excusée	Andréa GUILLEN GARCERAN

Secrétaire de Séance : Mme Christelle CLOAREC

OBJET : Convention pour l'instruction des autorisations en urbanisme

Vu l'article L. 423-15 du code de l'urbanisme qui permet aux communes de confier, par voie de convention au service ADS de la communauté de communes de Bretagne Romantique, l'instruction des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation des sols,

Considérant que la commune peut instruire les autorisations d'urbanisme, les déclarations préalables seront, à compter du 1er janvier 2026 instruites en interne, à l'exception des DP suivantes :

- Travaux avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol,
- Division parcellaire,
- Travaux d'aménagement intérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de modification de l'article 3 - champ d'application - de la convention,
- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant à la convention.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire
M. Nicolas BATHELLIER

Le secrétaire de séance
Mme Christelle CLOAREC